

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 08162

Numéro SIREN : 509 195 970

Nom ou dénomination : a4ESSOR SAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 27863



SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

A4ESSOR SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
SOCIETE INSCRITE SUR LA

LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

A4ESSOR

Société par actions simplifiée au capital de 123 100 €

Siège social : 27/29 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers

RCS Nanterre B 509 195 970

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

Aux associés de la société a4ESSOR SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société a4ESSOR SAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 28 avril 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'M' and a long horizontal stroke.

Dominique MULLER
Associé

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	25 057		25 057	32 358
Clients et effets à recevoir	29 399		29 399	32 234
Autres débiteurs et frais payés d'avance	2 574		2 574	4 148
Titres de placement				
Trésorerie	7 594		7 594	1 487
Charges constatées d'avance	3		3	3
Total de l'actif circulant	64 627		64 627	70 230
TOTAL	64 627		64 627	70 230

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2021	31/12/2020
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	12
Report à nouveau	315	122
Résultat de l'exercice	126	192
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 130	1 003
Provisions pour risques et charges	40	47
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	30 191	32 234
Fournisseurs et effets à payer	30 271	33 442
Dettes fiscales et sociales	2 456	3 004
Autres créditeurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	539	500
Total dettes d'exploitation et divers	63 457	69 180
TOTAL	64 627	70 230

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE (en k€)

	2021	2020
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	14 629	31 129
Reprises sur provisions	7	0
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	14 636	31 129
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	13 240	29 761
Autres charges externes	1 225	1 094
Impôts et taxes	2	7
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions	0	0
Total	14 467	30 862
Résultat d'exploitation	169	267
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions	0	0
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	169	267
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	43	75
Résultat net	126	192

ANNEXE

AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2021

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de : 64 627 258,69 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de : 126 263,07 euros.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le contrat ESSOR OC1 a obtenu l'acceptation formelle du client de la forme d'onde de base ESSOR HDR au deuxième trimestre 2021. Les activités de transfert ont été menées à bien au début du quatrième trimestre 2021.

L'achèvement du programme ESSOR OC1 a été retardé de cinq mois en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19.

La négociation du contrat ESSOR New Capabilities a été conclue au deuxième trimestre 2021. Le contrat a été signé au quatrième trimestre 2021 et est entré en vigueur le 1er novembre 2021.

Les certifications de qualité ISO 9001 et AQAP 2110 de l'OTAN ont été obtenues au deuxième trimestre 2021.

La société a déménagé dans de nouveaux locaux au deuxième trimestre 2021. Le siège social a été modifié en conséquence.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le sous-traitant principal Rohde&Schwarz a anticipé un retard de 7 à 9 mois dans les activités liées au programme ESSOR OC1, ce qui devrait entraîner des réclamations de pénalités de la part du client. Cependant, Rohde&Schwarz a assuré que le problème n'affectera pas le programme ESSOR ENC. Le montant définitif des pénalités est toujours en cours de discussions avec le client.

Le contexte géopolitique s'est fortement dégradé suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Couramment, nous ne prévoyons pas d'impact sur l'activité de la Société.

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société **a4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans les contrats **ESSOR OC1** et **ESSOR ENC**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 se répartit comme suit :

POSTES	2021	2020	2019	2018	2017
Prestations d'Etudes	13 237	29 761	16 119	10 933	0
Prestations annexes	1 392	1 368	960	960	160
Refacturations diverses	0	0	121	0	0
Total	14 629	31 129	17 200	11 893	160

POSTES	2021	2020	2019	2018	2017
CA France	2 569	3 251	6 901	4 026	45
CA Etrangers	12 060	27 878	10 299	7 867	115
Total	14 629	31 129	17 200	11 893	160

5. STOCK ET EN-COURS

	2021	2020	2019	2018	2017
Etudes en cours					

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21



a4ESSOR

alliance for ESSOR

Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) *Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300*

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b)	577			577
Résultat au 31/12/2019		54		54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004
Résultat au 31/12/2021		126		126
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition	677	453		1 130

b) *Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310*

Au 31/12/2021, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	25 057	25 057	
Clients (a)	29 399	29 399	
Impôts et taxes (b)	2 574	2 574	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Groupe et Associés	0	0	
Charges constatées d'avance	3	3	
TOTAL	57 063	57 063	

(a) Les factures à établir correspondant aux créances Clients s'élèvent à 29 399 k€

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes Clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 1 156 k€ et 1 373 k€.

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	30 191	30 191	
Fournisseurs (c)	30 271	30 271	
Dettes fiscales et sociables (d)	2 456	2 456	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance (e)	539	539	
TOTAL	63 457	63 457	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 29 955 k€

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 228 k€ et 1 121 k€.

(e) Aucun coût supporté en 2021 ne peut être associé à la gestion des IPR Management. La gestion des IPR Management est considérée comme un paiement anticipé pour les frais de gestion communs qui seront supportés en 2022/2023.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2021	2020	2019	2018	2017
Clients					76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs	316	577	232	481	84
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	25 057	32 358	15 995	10 746	
Achats et autres charges externes	14 444	30 835	16 981	11 798	140
Produits financiers					

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		169
Réintégrations :		0
	Organic 2021	0
	Plus-value latente OPVCM	0
		0
Déductions :		
	Organic 2020	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2021		43
Résultat net comptable		126

10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.

11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2021 s'élève à : **21 249 k€**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2021 à 6 k€ hors taxes.



11 Avril 2022

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 27/29 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 30 juin 2022

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 27/29 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. renouvellement du mandat du Président ;
5. renouvellement du mandat du Directeur Programme ;
6. renouvellement du mandat du Directeur des Opérations ;
7. renouvellement du mandat du Directeur Technique ; et
8. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ; et
 - un bulletin de votre reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
 - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
 - INDRA SISTEMAS S.A. ;
 - LEONARDO S.p.A ;
 - RADMOR S.A. ;
 - ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et

- THALES SIX GTS France SAS.

que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice net comptable de 126 263,07 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable dans son intégralité, soit 126 263,07 euros, au report à nouveau créditeur qui passera de 314 343,77 euros à 440,606,84 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 11.4 des statuts, les Associés approuvent le renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.A et de son représentant Monsieur Lino LAGANA, en qualité de Président.

Ledit renouvellement prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent le renouvellement du mandat de la société BITTIUM WIRELESS Ltd et de son représentant Monsieur Pekka HEIKKINEN, en qualité de Directeur Programme.

Ledit renouvellement prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent le renouvellement du mandat de la société ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG et de son représentant Monsieur Boyd BUCHIN, en qualité de Directeur des Opérations.

Ledit renouvellement prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent le renouvellement du mandat de la société THALES SIX GTS France et de son représentant Monsieur Jean-Jacques MONOT, en qualité de Directeur Technique.

Ledit renouvellement prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

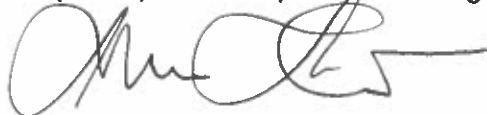
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà



TRANSLATION FOR CONVENIENCE ONLY

SHAREHOLDERS' WRITTEN CONSULTATION 30 JUNE 2022

DRAFT OF RESOLUTIONS

FIRST RESOLUTION

The Shareholders, after having taken knowledge of the report from the President and the general report from the external auditor on the financial statements of year ended 31st December 2021, approve those financial statements and balance sheet as they have been presented as well as all the activities issued from those financial statements or summed up in said reports.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

SECOND RESOLUTION

The Shareholders ascertain that the result of the business year ending on December 31, 2021 shows a net profit of 126 263.07 euros.

On the proposal of the President, the shareholders decide to allocate this net profit in full, i.e. 126 263.07 euros, to the carry forward account which will then accordingly increase from 314 343.77 euros to 440,606.84 euros.

According to the law, it is reminded that the Company has distributed no dividend over the previous three years.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

THIRD RESOLUTION

The Shareholders, after having taken knowledge of the special report from the external auditor on the agreements governed by Article L. 227-10 of the French Commercial Code, approve said report, including all its provisions.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

FOURTH RESOLUTION

In accordance with the provisions of article 11.4 of the company statutes, the Shareholders approve the renewal of the mandate of LEONARDO S.p.A and its representative Mr. Lino LAGANA, as President of the Company.

Said renewal shall be effective as of July 1, 2022 for a period of two and one-half years, that is until December 31, 2024.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

FIFTH RESOLUTION

The Shareholders approve the renewal of the mandate of BITTIUM WIRELESS Ltd and its representative Mr. Pekka HEIKKINEN, as Program Director of the Company.

Said renewal shall be effective as of July 1, 2022 for a period of two and one-half years, that is until December 31, 2024.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

SIXTH RESOLUTION

The Shareholders approve the renewal of the mandate of ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG and its representative Mr. Boyd BUCHIN, as Operation Director of the Company.

Said renewal shall be effective as of July 1, 2022 for a period of two and one-half years, that is until December 31, 2024.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

SEVENTH RESOLUTION

The Shareholders approve the renewal of the mandate of THALES SIX GTS France and its representative Mr. Jean-Jacques MONOT, as Technical Director of the Company.

Said renewal shall be effective as of July 1, 2022 for a period of two and one-half years, that is until December 31, 2024.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

EIGHTH RESOLUTION

The Shareholders give all powers to the holder of the document containing those resolutions in view of carrying out all formalities.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.